



LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

L'appropriation

EN RÉSUMÉ

L'appropriation est l'étape au cours de laquelle la population apprend à apprécier les parcs et leurs équipements, ainsi que l'ensemble du réseau. C'est un processus graduel, mais nécessaire pour que les parcs puissent s'animer d'eux-mêmes.

C'est principalement l'achalandage et la satisfaction des usagers qui engendrent l'appropriation. Les usagers en sont les premiers animateurs et les premiers promoteurs, par le bouche-à-oreille. Aussi, l'objectif d'en augmenter la fréquentation générale sera-t-il continu, tout particulièrement la fréquentation pour y pratiquer des activités libres.

La municipalité peut mettre à contribution les organismes du milieu et les institutions avoisinantes, voire les résidences à proximité (notamment les centres d'hébergement pour personnes âgées), pour accroître cette fréquentation. Organismes et institutions devraient pouvoir y organiser des activités, par exemple des fêtes familiales ou sociales, ou encore des séances de mise en forme (tai-chi, yoga, parcours d'entraînement).

Une autre façon de favoriser l'appropriation d'un parc ou d'un réseau de parcs, plus ponctuelle celle-là, consiste à y présenter des événements : festivals, kermesses, théâtre, concerts, « olympiades », etc. Les rassemblements populaires non seulement représentent-ils des moments culturels importants dans la vie d'une communauté, ils permettent aussi de faire connaître le parc, ses attraits naturels et ses équipements d'aire de jeu. En somme, ils sont un atout non négligeable dans l'appropriation d'un parc et du réseau tout entier.

UN PROCESSUS GRADUEL

S'approprier un parc, c'est le faire sien en l'occupant, en s'y rendant régulièrement, en participant aux activités ou aux événements qu'on y propose, en utilisant les équipements à disposition. Le point de vue est ici celui du public, des gens à qui le parc est destiné primordialement.

L'appropriation est un processus graduel, mais nécessaire pour qu'un parc puisse s'animer de lui-même. Le concept d'autoanimation est fondamental, surtout en raison de la tendance à la pratique libre. Plus un parc est accessible et offre de possibilités d'activités libres, plus il sera fréquenté. Et plus il sera fréquenté, plus les gens s'y sentiront en sécurité.

C'est principalement l'achalandage et la satisfaction des usagers qui engendrent l'appropriation d'un parc. Les usagers en sont les premiers animateurs et les premiers promoteurs, par le bouche-à-oreille.

POUR AUGMENTER LA FRÉQUENTATION

- Promouvoir le parc avec toutes ses ressources et possibilités d'activités : cibler des groupes ou organismes particuliers (voir ci-dessous)
- Garder tous les équipements et services en bon état de fonctionnement
- Veiller à la propreté des lieux
- Faire connaître les mesures de sécurité pour favoriser le sentiment de sécurité
- Assurer une signalisation adéquate pour se rendre au parc et circuler à l'intérieur du parc
- Restreindre le moins possible les heures d'ouverture
- Favoriser l'utilisation du parc en toute saison
- Offrir des espaces à différents groupes de population : enfants, adolescents, familles, aînés
- Conclure des ententes avec des OSBL susceptibles d'y organiser des activités pour leurs membres ou pour le public (voir ci-dessous)
- Présenter des événements (voir ci-dessous)

ENTENTES DE PARTENARIAT ET AUTRES MODES DE COLLABORATION

L'appropriation d'un parc peut passer par des groupes organisés. Ainsi, la municipalité peut mettre à contribution les organismes du milieu et les institutions avoisinantes pour accroître la fréquentation.

Il importe cependant de ne pas « réserver » à ces groupes tous les usages d'un parc. On peut leur attribuer des plages horaires ou délimiter certains périmètres pour des activités, mais le parc doit rester ouvert à toute la population, sauf en cas de situation exceptionnelle.

L'usage d'un parc et de ses équipements peut faire partie des ententes que la municipalité conclut avec les organismes qu'elle reconnaît en vertu de sa politique de soutien. Ce ne sont pas nécessairement des partenariats, mais les clauses d'utilisation des équipements municipaux peuvent être similaires à ce que l'on retrouve dans les ententes de partenariat.

Ententes possibles avec :

- Centres communautaires
- Établissements ou commissions scolaires
- Services de garde
- Résidences pour personnes âgées
- Centres jeunesse
- Liges, associations et clubs sportifs
- Clubs scientifiques
- Clubs sociaux
- Associations culturelles
- Mouvements de jeunesse



ÉVÉNEMENTS

Une bonne façon de favoriser l'appropriation d'un parc, plus ponctuelle celle-là, consiste à y présenter des événements : festivals, kermesses, théâtre, concerts, expositions en plein air, « olympiades », matchs sportifs, etc.

La municipalité peut elle-même organiser de tels événements, mais le plus souvent elle sera partenaire d'autres organismes ou encore offrira-t-elle, en plus du lieu, un certain nombre de services aux organisateurs ou promoteurs.

Les rassemblements populaires non seulement représentent-ils des moments culturels importants dans la vie d'une communauté, ils permettent aussi de faire connaître le parc, ses attraits naturels et ses équipements d'aire de jeu. En somme, ils sont un atout non négligeable dans l'appropriation d'un parc.